



Cowansville

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

CONCERNANT LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 2024-068 RELATIF À UN PROJET PERMETTANT LA CONSTRUCTION D'UNE RUE AVEC «T» DE VIRAGE ET DE TROIS NOUVELLES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE 6 ÉTAGES COMPTANT 48 LOGEMENTS CHACUNE, SIS AU 120 RUE DES TEXTILES ET DE LA RUE DAIGLE – LOTS 6 346 007 ET 6 346 008.

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté par la résolution numéro 371-07-2024, le premier projet de résolution accordant la demande de PPCMOI numéro 2024-068, 120 rue des Textiles et de la rue Daigle (lots 6 346 007 et 6 346 008 du cadastre du Québec).

Que ce projet de résolution vise à autoriser sous certaines conditions:

- Nombre d'étage proposé pour les 3 nouveaux bâtiments (N2, N3 et N4) est de 6 étages contrairement à 4 maximum;
- Marge avant du bâtiment N2 est de 3,41 m, celles des bâtiments N3 et N4 est de 0,97 m contrairement à 6 m minimum;
- Occupation au sol pour le lot 6 (bâtiment N4) est de 37,91 % contrairement à 35 %;
- Stationnement localisé sur un terrain appartenant à un tiers ou au même propriétaire contrairement à devoir appartenir uniquement au même propriétaire;
- Rue sans issue, se terminant par un « T » de virage contrairement à un cercle de virage.

Que ce projet de résolution PPCMOI 2024-068 a pour but de permettre, sous certaines conditions, la réalisation d'un projet de construction dans la zone Rd-4, sur les lots numéros 6 346 007 et 6 346 008 du cadastre du Québec, malgré le fait que le projet déroge à la réglementation d'urbanisme en vigueur.

Que le secteur de la zone concernée par le projet de résolution PPCMOI 2024-068 est illustré au croquis suivant :



(Secteur du 120 rue des Textiles et de la rue Daigle)

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le mercredi, **17 juillet 2024 à 18h30** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le [projet](#) ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville ou à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Cowansville, ce 9 juillet 2024.

Jean-Pascal Rousseau

L'assistant-greffier,
Jean-Pascal Rousseau